

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 231106-06)**

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois et le six du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le trente et un octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Florence POEYUSAN Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Amaia ETCHOLECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFJET, Pierre DAGOIS, Manu PORTEY, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Pierre ESPILONDO ayant donné pouvoir à M. le Maire, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Florence POEYUSAN, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M. BÉRARD, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Sophie DUFJET, Amaia ETCHOLECOU ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS.	Emmanuel ALZURI

OBJET :

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT CULTUREL BAQUE POUR LA VALORISATION D'UN FONDS DE TÉMOIGNAGES AUDIOVISUELS

Monsieur le Maire rappelle que le projet culturel de la bibliothèque Toki-Toki définit celle-ci comme un lieu de ressources, de découvertes et de valorisation du patrimoine bidartar, au travers de supports ludiques et pédagogiques pour tous les publics (scolaires, touristes, visiteurs...).

Afin d'alimenter cette démarche, la ville a lancé en 2017 un laboratoire citoyen animé par «l'atelier des jours à venir» et soutenu par la Fondation de France. Ce programme dénommé «Nouveaux Commanditaires – Sciences» a, jusqu'en 2022, accompagné des citoyens dans un dialogue avec des chercheurs pour construire des questions de recherche originale en matière de patrimoine, et ensuite, y répondre. Une conférence de restitution des travaux menés durant ces cinq années a été organisée en mars 2022 à Toki-Toki.

Un des champs d'investigation du laboratoire s'est porté sur l'organisation de la collecte de témoignages oraux d'anciens de notre commune. L'objectif était de saisir au travers de leurs récits les évolutions qu'a connues Bidart depuis plusieurs décennies, sur les plans du paysage, des infrastructures, de l'urbanisme, du vivre ensemble, des habitudes des habitants. Cette campagne de collectage s'est déroulée en 2019. Elle a malheureusement été écourtée en raison de la crise Covid. Toutefois, la ville dispose d'un matériau sonore et vidéo précieux non encore valorisé à ce jour.

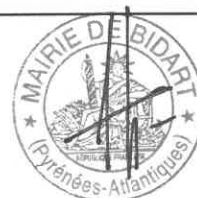
L'Institut Culturel Basque a été un des acteurs de cette campagne de collecte. L'objet de la convention annexée à la présente délibération est de définir un nouveau partenariat avec cet organisme afin de solliciter ses compétences, notamment ethnologiques, pour produire un travail de valorisation des témoignages audiovisuels qu'il a lui-même collectés et ceux recueillis par des habitants de Bidart. La réalisation d'un mini-documentaire consultable à la bibliothèque Toki-Toki demeure l'objectif final de ce partenariat, la restitution finale étant prévue au printemps 2025.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'Institut Culturel Basque relatif à ce projet de valorisation patrimoniale.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **13 NOV. 2023**
et publication ou notification du **14 NOV. 2023**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI